

Questions orales

[Français]

L'ÉNERGIE

LE GAZ NATUREL—ON DEMANDE UN RAPPORT SUR L'ÉTUDE RELATIVE AU GAZODUC DES ÎLES MELVILLE ET DU ROI CHRISTIAN

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur le président, ma question s'adresse à l'honorable ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Étant donné que le gouvernement fédéral est le principal actionnaire de *Panarctic Oil Company*, le ministre peut-il dire à la Chambre si l'étude du tracé pour la construction d'un gazoduc, originant des puits des Îles Melville et du Roi Christian en Arctique vers l'Est du Canada, est terminée et s'il entend présenter un rapport sur les activités de cette société en rapport avec le gaz naturel?

[Traduction]

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, le travail n'est pas encore terminé. Il est encore en voie d'exécution. Il y a beaucoup de travail à faire à la conduite principale et la conduite d'amenée des puits reliée à la conduite principale.

[Français]

M. Laprise: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Je voudrais demander à l'honorable ministre, étant donné qu'il y a, à ma connaissance, deux projets de tracés de gazoduc: l'un, à l'ouest de la baie James ou de la baie d'Hudson et l'autre, à l'est de la baie d'Hudson, qui est dans la province de Québec, s'il a reçu des instances de la part du gouvernement de Québec, afin que ce dernier tracé qui doit desservir l'Est du Canada d'abord passe du côté de la province de Québec?

[Traduction]

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, je me renseignerai volontiers et transmettrai le résultat de mes recherches au député.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

LES TERRASSES DE LA CHAUDIÈRE—DEMANDE DE DÉPÔT DU RAPPORT

M. Ron Huntington (Capilano): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre des Travaux publics, j'adresserai ma question à son suppléant. Le mardi 19 octobre, le ministre des Travaux publics m'a répondu qu'il devait recevoir un rapport de ses fonctionnaires au sujet du complexe Les Terrasses de la Chaudière. Peut-il déposer ce rapport maintenant ou faire une déclaration à ce sujet?

[Français]

L'hon. Marcel Lessard (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur le président, je vais informer mon collègue de la question posée par l'honorable député et je suis certain qu'il la prendra en considération. Comme l'honorable

[M. Cullen.]

député le sait, ce genre de rapport est soumis à certaines restrictions. Cependant, si ces restrictions n'entrent pas en ligne de compte, il sera probablement déposé à la Chambre.

[Traduction]

M. Huntington: Monsieur l'Orateur, je remercie le ministre suppléant de sa réponse. Quand il parlera au ministre, voudrait-il lui signaler que 16 jours se sont écoulés depuis que celui-ci a exigé un rapport, et lui demander s'il n'admet pas que les contribuables canadiens aient droit à une enquête complète et ouverte sur ce contrat ainsi que sur les négociations et les circonstances qui ont entouré la signature du contrat?

[Français]

M. Lessard: Monsieur le président, je vais porter les remarques de l'honorable député à l'attention de mon collègue.

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA DÉTENTION DE SHARON BETHUNE DANS UNE PRISON MEXICAINE—DEMANDE DE RAPPORT SUR LES MESURES PRISES POUR L'OBTENTION DE SA LIBÉRATION

M. Eldon M. Wolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'ai aujourd'hui, conformément à l'article 43 du Règlement, présenté une motion concernant une question que le député de Burnaby-Richmond-Delta a déjà posée au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et que je voudrais maintenant lui réitérer: quelles mesures a-t-il prises en faveur de Sharon Lynn Bethune, incarcérée depuis longtemps au Mexique dans des conditions déplorables et inhumaines et qui y est toujours détenue bien que son père ait versé environ \$18,000 de cautionnement dans le vain espoir d'obtenir sa mise en liberté?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je donnerai au député tous les renseignements dont je dispose quoiqu'il se rende compte, j'en suis sûr, qu'il serait malavisé de faire trop de bruit autour de cette affaire.

Le fait est que l'avocat de la jeune femme nous avait informés au début de la semaine qu'elle serait mise en liberté dans deux ou trois jours. L'avocat a par la suite prévenu notre ambassade qu'on l'avait en fait mal renseigné et que le juge avait décidé d'attendre jusqu'au début de la semaine prochaine afin de pouvoir examiner la question. Les assurances les plus récentes que l'on nous ait faites veulent que l'affaire soit prise en délibéré dès la semaine prochaine, et l'on peut présumer qu'une fois que les autorités se seront prononcées sur ce cas et que M^{lle} Bethune aura été mise en liberté, elle pourra rentrer immédiatement au Canada. Nous prenons toutes les mesures qu'il nous est possible de prendre en faisant des instances auprès des autorités et en apportant toute l'aide possible à l'intéressée, mais le député comprendra sans doute que cela doit se faire dans le respect des lois et des usages du pays en cause.